



MAIRIE DES  
ADRETS-DE-L'ESTEREL

Monsieur le Maire de la Commune  
83600 LES ADRETS DE L'ESTEREL

à

Monsieur Philippe CHANIOL  
77 via Nova  
Pôle d'Excellence Jean Louis  
CS 80009  
83618 Fréjus Cedex

Ref : JPK/CB

Le lundi 01 février 2021,

**Objet : Délai de paiement des factures d'eau bien trop restreint**

Monsieur le Directeur,

Je me suis aperçu, en allant sur Facebook ce weekend, que de nombreux administrés de la commune se plaignaient des délais très courts, imposés par votre société, pour régler leur facture.

Je vous invite à aller sur le site « tu sais que tu es des Adrets... » pour vous en rendre compte. Il en ressort, effectivement, que la plupart des Adréchois ont reçu le solde de leur facture d'eau jeudi ou vendredi 29 janvier 2021, en leur imposant un règlement au plus tard le 03 février 2021, faute de quoi il leur serait appliqué une pénalité de 12 €.

La règle exige que le paiement soit réalisé dans un délai de 15 jours alors que les administrés se voient ouverts d'un délai de 5 ou 6 jours. Cela doit être corrigé et j'attacherai du prix à ce que cette règle des 15 jours soit appliquée à compter de la date de réception de la facture.

Je vous en remercie par avance.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sincères salutations.

Le Maire,  
Jean-Pierre KLINHOLFF.